



Reporter la date de l'assemblée générale imposé par le syndic

Par **khoumarian johanna**, le **05/02/2018** à **09:49**

bonjour, le syndic nous impose une date pour l'assemblée générale sans nous avoir consulté auparavant.

notre engagement avec ce dernier se termine le 30 avril 2017.

nous souhaitons mettre à l'ordre du jour la concurrence d'un autre syndic mais nous sommes pris de cours car nous avons déjà reçu notre convocation.

quels sont nos droits? pouvons-nous refuser la date de convocation?

pouvons-nous refuser l'élection de ce dernier et rester sans syndic car pas de mise en concurrence à l'ordre du jour?

merci par avance pour votre réponse

cordialement.